

Arras, le 30 mars 2018

Deux lauréats dans le Pas-de-Calais de l'appel à manifestation d'intérêt pour la mise en œuvre accélérée du plan logement d'abord

Jacques MÉZARD, ministre de la Cohésion des territoires, et Julien DENORMANDIE, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Cohésion des territoires, ont annoncé ce vendredi 30 mars à Montpellier les territoires lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt du Plan Logement d'Abord.

Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais, se félicite que les deux candidatures du département portées l'une par le Conseil Départemental du Pas-de-Calais et l'autre par la Communauté Urbaine d'Arras (CUA) aient été retenues par le comité de sélection parmi les 24 lauréats.

Présenté le 11 septembre 2017 à Toulouse par le Président de la République, le plan quinquennal pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme propose une réforme structurelle de l'accès au logement pour les personnes sans-domicile, répondant au constat d'une saturation toujours croissante des dispositifs d'hébergement d'urgence dans les territoires.

Cette nouvelle stratégie a pour ambition de diminuer de manière significative le nombre de personnes sans domicile d'ici 2022. Il s'agit de passer d'une réponse construite dans l'urgence s'appuyant majoritairement sur des places d'hébergement avec des parcours souvent longs et coûteux, à un accès direct au logement avec un accompagnement social adapté aux besoins des personnes.

Piloté par la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et l'Accès au Logement (Dihal), le plan Logement d'abord a fait l'objet d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) émis en novembre 2017.

Au total, 31 candidatures ont été reçues et étudiées par un comité de sélection composé des grandes fédérations du secteur de l'hébergement et du logement, des trois associations d'élus partenaires (AdCF, ADF et France Urbaine) ainsi que de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH).

Compte tenu d'une forte mobilisation des collectivités dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt, ce sont 24 territoires (à l'échelle communale, intercommunale ou départementale) qui ont été retenus pour une mise en œuvre accélérée du plan.

De façon opérationnelle, les collectivités locales, les acteurs de l'hébergement et du logement ainsi que l'ensemble de leurs partenaires sanitaires et sociaux s'engagent conjointement sur des objectifs partagés de résultats et de moyens afin de réduire drastiquement le sans-abrisme.

Communiqué de presse



Les territoires devront dépasser la logique de l'expérimentation pour mettre en œuvre la réforme structurelle de leur organisation. Dans un souci de diffusion des bonnes pratiques, les 24 territoires participeront à un comité de suivi national, qui leur permettra 2 à 3 fois par an d'échanger afin de faire remonter les leviers de réussite ou les points de difficulté liés à leurs projets.

Les services territoriaux de l'Etat seront aux côtés du Conseil départemental et de la Communauté Urbaine d'Arras pour faciliter la mise en place de ces projets afin de développer des nouvelles solutions à l'attention des populations fragilisées.